

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

M-PM crystal

Date de révision: 17.07.2023

Code du produit: 176

Page 1 de 10

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

M-PM crystal

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Matériau pour la fabrication de dispositifs médicaux dentaires.

Matériau utilisé pour la fabrication de produits dentaires de laboratoire.

Utilisations déconseillées

Ne pas utiliser à des fins privées (domestiques).

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	Merz Dental GmbH	
Rue:	Kieferweg 1	
Lieu:	D-24321 Luetjenburg (GERMANY)	
Téléphone:	+49-(0)4381-403-0	Téléfax: +49-(0)4381-403-100
E-mail:	info@merz-dental.de	
Interlocuteur:	Dipl. Chem Dr. Thomas Panther	Téléphone: +49-(0)4381-403-448
E-mail:	Thomas.Panther@merz-dental.de	
Internet:	www.merz-dental.de	
Service responsable:	Qualitaetssicherung (Quality Assurance)	

1.4. Numéro d'appel d'urgence: +49-(0)551-19240 (Giftinformationszentrum-Nord)**Information supplémentaire**

aucune

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Ce mélange n'est pas classé comme dangereux au sens du règlement (CE) n° 1272/2008.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Étiquetage particulier de certains mélanges**

EUH208	Contient méthacrylate de méthyle. Peut produire une réaction allergique.
EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Conseils supplémentaires

En tant que produit, la préparation n'est pas soumise à l'étiquetage selon les directives CE ou les lois nationales respectives.

2.3. Autres dangers

Lors du broyage à l'état sec, il se forme une poussière nocive. L'inhalation de poussière peut causer une irritation des voies respiratoires.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges****Caractérisation chimique**

Plastique à base de polyméthacrylate de méthyle

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

M-PM crystal

Date de révision: 17.07.2023

Code du produit: 176

Page 2 de 10

Composants pertinents

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
80-62-6	méthacrylate de méthyle			0,1 - < 1 %
	201-297-1	607-035-00-6	01-2119452498-28	
	Flam. Liq. 2, Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1, STOT SE 3; H225 H315 H317 H335			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
80-62-6	201-297-1	méthacrylate de méthyle	0,1 - < 1 %
		par inhalation: CL50 = 29,8 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = > 5000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 7872 mg/kg	

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Indications générales

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

Après inhalation

Génération/dégagement de poussière: Veiller à un apport d'air frais.

Après contact avec la peau

Génération/dégagement de poussière Rincer la peau à l'eau.

Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtamologue.

Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. Aucun symptôme connu jusqu'à présent. En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Réactions allergiques

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant Brouillard d'eau, Mousse, Dioxyde de carbone (CO2), Poudre d'extinction

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

B090685 Ce matériau est combustible, mais pas facilement inflammable.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques. Adapter les mesures d'extinction au milieu

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

M-PM crystal

Date de révision: 17.07.2023

Code du produit: 176

Page 3 de 10

environnant L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau. Attention lors de l'utilisation de dioxyde de carbone dans des locaux fermés. Le dioxyde de carbone risque de chasser l'oxygène.

Information supplémentaire

Ne pas respirer les gaz d'explosion et d'incendie.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Éviter la formation de poussière. Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire. Utiliser un équipement de protection personnel.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière pour la protection de l'environnement. Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Autres informations**

Recueillir mécaniquement. Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination. Aspirer les substances solides ou les ramasser à l'aide d'une serpillère mouillée. Pour recueillir la substance, utiliser un aspirateur industriel agréé. Ne pas balayer à sec, si cela peut provoquer des poussières et de l'électricité statique.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

Maniement sûr: voir rubrique 7. Protection individuelle: voir rubrique 8. Evacuation: voir rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Mesures pour éviter la formation d'aérosol et de poussière. Ne pas respirer les poussières. Il est préconisé d'aspirer la poussière directement à l'endroit où elle se dégage. Si l'aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, assurer dans la mesure du possible une bonne ventilation de la zone de travail.

Préventions des incendies et explosion

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Enlever les vêtements contaminés. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Ne pas respirer les poussières. Mesures générales de protection et d'hygiène.

Information supplémentaire

Il est préconisé d'aspirer la poussière directement à l'endroit où elle se dégage.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

aucune

Conseils pour le stockage en commun

aucune

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s): Observer le mode d'emploi.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

M-PM crystal

Date de révision: 17.07.2023

Code du produit: 176

Page 4 de 10

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
80-62-6	Méthacrylate de méthyle	50	205		VME (8 h)	
		100	410		VLE (15 min)	

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation			
DNEL type	Voie d'exposition	Effet	Valeur	
80-62-6	méthacrylate de méthyle			
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local	210 mg/m ³	
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	13,67 mg/kg p.c./jour	

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Désignation	
Milieu environnemental		Valeur
80-62-6	méthacrylate de méthyle	
Eau douce		< 0,94 mg/l
Eau de mer		< 0,94 mg/l
Sol		-----
Air		-----

8.2. Contrôles de l'exposition



Contrôles techniques appropriés

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser si possible des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Outil à main avec aspiration intégrée incorporée. Système d'aspiration nécessaire conforme 2001/59/CE (annexe 7A).. Utiliser de préférence des outils à main ou des outils à faible vitesse équipés, si nécessaire, d'un dispositif approprié pour recueillir la poussière. Lorsque des outils à grande vitesse sont utilisés, ceux-ci devraient toujours être équipés de tels dispositifs.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Porter un équipement de protection des yeux/du visage. Lunettes de protection contre la poussière.

Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire. Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

M-PM crystal

Date de révision: 17.07.2023

Code du produit: 176

Page 5 de 10

de porter une protection respiratoire. Une protection respiratoire est nécessaire lors de: dépassement de la valeur limite. Il faut respecter les limitations du temps de port selon la Loi GefStoffV en relation avec les règles pour l'utilisation d'appareils de protection respiratoires.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière pour la protection de l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	solide
Couleur:	transparent
Odeur:	sans odeur

Inflammabilité:

non déterminé
non applicable

Limite inférieure d'explosivité:

VDI 2263

Limite supérieure d'explosivité:

VDI 2263

Point d'éclair:

> 250 °C

Température d'auto-inflammation:

> 400 °C

Température de décomposition:

> 250 °C

Solubilité dans d'autres solvants
non déterminé

Pression de vapeur:

DIN 51640

Densité:

1,19 g/cm³

Densité de vapeur relative:

non applicable

Testé selon la méthode**9.2. Autres informations****Informations concernant les classes de danger physique**

Dangers d'explosion

Le produit tel qu'il est livré n'est pas explosif, mais l'enrichissement de fines poussières expose à un risque de coup de poussière.

Combustion entretenue:

Pas de combustion auto-entretenue

Température d'inflammation spontanée

solide:

non déterminé

gaz:

non applicable

Propriétés comburantes

Ce matériau est combustible, mais pas facilement inflammable.

Autres caractéristiques de sécurité

Teneur en corps solides:

<=100 %

Point de ramollissement:

121 °C

Information supplémentaire

aucune

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées. La décomposition s'opère à partir de températures de: > 250 °C

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

M-PM crystal

Date de révision: 17.07.2023

Code du produit: 176

Page 6 de 10

10.4. Conditions à éviter

Lors du broyage à l'état sec, il se forme une poussière nocive.

10.5. Matières incompatibles

Comburent, fortes

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants. Produits de décomposition dangereux: RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle (Paramètres de contrôle)

Information supplémentaire

aucune

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicocinétique, métabolisme et distribution**

Aucune information disponible.

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Aucune information disponible.

ETAmél calculé

ATE (orale) > 2000 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 5 mg/l

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
80-62-6	méthacrylate de méthyle				
	orale	DL50 7872 mg/kg	Rat	RTECS	
	cutanée	DL50 > 5000 mg/kg	Lapin	REACH Dossier	OCDE 402
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 29,8 mg/l	Rat	REACH Dossier	standard acute metho

Irritation et corrosivité

Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Contient méthacrylate de méthyle. Peut produire une réaction allergique.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

D'après les données disponibles, la matière ne remplit pas les critères des substances CMR de la catégorie 1 et 2 établies selon 67/548/CEE. Les composants de ce mélange ne satisfont pas aux critères de classification CMR 1A ou 1B conforme CLP. Aucune indication relative à la mutagénité des gamètes sur l'homme disponible. Aucune indication relative à la toxicité de la reproduction sur l'homme disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

M-PM crystal

Date de révision: 17.07.2023

Code du produit: 176

Page 7 de 10

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Information supplémentaire référentes à des preuves

Le mélange est classé non dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

La consistance du produit et sa faible hydrosolubilité rendent une biodisponibilité peu probable.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
80-62-6	méthacrylate de méthyle					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 191 mg/l	96 h	Lepomis macrochirus (crapet arlequin)	Merck	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r > 110 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	REACH Dossier	OCDE 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 69 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	REACH Dossier	EPA OTS 797.1300

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange. Selon nos connaissances actuelles, ce produit est inerte et non dégradable.

N° CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			
80-62-6	méthacrylate de méthyle			
	OCDE 301C/ ISO 9408/ EEC 92/69/V, C.4-F	94 %	14	Publication
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
	EPA, title 40 Code of Federal Regulations Part 160	> 99 %	2	40 CFR 160
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Solubilité dans l'eau < 1 mg/L à 20°C. Le produit n'a pas été testé. En raison des données disponibles relatives à l'élimination/la décomposition et le potentiel de bioaccumulation, des effets nocifs à long terme pour l'environnement sont peu probables.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
80-62-6	méthacrylate de méthyle	1,38

FBC

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
80-62-6	méthacrylate de méthyle	2,97 - 3,5	Pisces	SDB HIT-ICE, B

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Aucune information disponible.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

M-PM crystal

Date de révision: 17.07.2023

Code du produit: 176

Page 8 de 10

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible.

Information supplémentaire

aucune

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Code d'élimination des déchets - Produit

070213 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE; déchets provenant de la FFDU de matières plastiques, caoutchouc et fibres synthétiques; déchets plastiques

Code d'élimination des déchets - Résidus

070213 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE; déchets provenant de la FFDU de matières plastiques, caoutchouc et fibres synthétiques; déchets plastiques

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés

150102 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages en matières plastiques

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)**

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: Non réglementé

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: Non réglementé

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: Non réglementé

14.4. Groupe d'emballage: Non réglementé

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: Non réglementé

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: Non réglementé

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: Non réglementé

14.4. Groupe d'emballage: Non réglementé

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: Non réglementé

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: Non réglementé

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: Non réglementé

14.4. Groupe d'emballage: Non réglementé

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

M-PM crystal

Date de révision: 17.07.2023

Code du produit: 176

Page 9 de 10

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: Non réglementé

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: Non réglementé

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: Non réglementé

14.4. Groupe d'emballage: Non réglementé

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non réglementé

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non réglementé

Information supplémentaire

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III): N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

Législation nationale

Classe risque aquatique (D): - - sans danger pour l'eau
Résorption cutanée/sensibilisation: Provoque des réactions hypersensitives allergiques.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 7.

Abréviations et acronymes

Flam. Liq: Liquides inflammables
Skin Irrit: Irritation cutanée
Skin Sens: Sensibilisation cutanée
STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service
LC50: Lethal concentration, 50%
LD50: Lethal dose, 50%

Les principales références bibliographiques et sources de données

Producteur

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

M-PM crystal

Date de révision: 17.07.2023

Code du produit: 176

Page 10 de 10

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
EUH208	Contient méthacrylate de méthyle. Peut produire une réaction allergique.
EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)